Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 23

Artikel: Abeilles vagabondes
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194976

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Trente-troisième année. N° 23. Samedi 8 juin 1895.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
SUISSE: un an . . 4 fr. 50
six mois . 2 fr. 50
ETRANGER: un an . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du *1er janvier*, du *1er avril*, du *1er juillet* et du *1er octobre*.

PRIX DES ANNONCES:
du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Etranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Abeilles vagabondes.

Un incident peu commun et assez curieux s'est produit, l'autre jour, dans les rues de Lyon, à midi, à l'angle de la rue des Archers et de la rue Gasparin.

Les passants ont vu tout à coup une multitude d'abeilles qui tournoyaient dans l'air en bourdonnant; c'était un essaim venu on ne sait d'où qui cherchait un endroit pour se poser.

Une lanterne de gaz leur a paru propice et toutes les abeilles s'y sont groupées. Bien entendu, un rassemblement considérable n'a pas tardé à se former.

Une concierge du quartier songea de suite à capturer l'essaim; elle enduisit l'intérieur d'une petite caisse avec du miel, et, l'entourant d'une couverture, elle voulut la placer de manière à y faire entrer les abeilles.

Montée sur un marchepied, la concierge posait son appareil, lorsqu'un faux mouvement, ou un coup de vent, jeta la caisse à terre, mais d'une façon si bizarre, qu'elle accrocha les vêtements de la brave femme et les souleva avec indiscrétion. Le public a ri, et les abeilles, dérangées, ont pris leur vol vers d'autres lieux.

Ceci nous remet en mémoire une très amusante et très spirituelle boutade, envoyée au *Conteur vaudois*, par M. le docteur Rouge, il y a une vingtaine d'années. Quelques lignes d'explication sont ici nécessaires, pour la mieux comprendre:

Au mois de mai 1864, la Municipalité de Valleyres-sous-Rances adressait au Grand Conseil la pétition suivante, qui suscita au sein de cette assemblée une discussion piquante, à laquelle prirent part MM. Mercier, Blanchenay, de Cérenville, etc.

« Monsieur le Président et Messieurs,

» La Municipalité de Valleyres-sous-Rances a reçu de nombreuses réclamations contre les propriétaires d'abeilles étrangers à cette commune qui viennent y passer les mois de mars à la fin de juin, depuis les communes de Vallorbes, Ballaigues, etc.

» Dans la seule commune de Valleyres, il arrive au moins 160 ruches par année.

» Ces ruches portent un grand préjudice aux abeilles des habitants de Valleyres; elles sont plus fortes; elles détruisent les ruches plus faibles; elles nuisent aux fleurs et aux fruits des arbres; elles empêchent aux colzas et aux fourrages de développer leurs graines.

» Dans de telles circonstances, la Municipalité de Valleyres demande l'autorisation de pouvoir imposer les abeilles des autres communes qui viennent sur son territoire, ou bien de défendre leur arrivée dans cette commune.

» Agréez, Monsieur le Président, etc., etc. »

Tel est le texte de la pétition qui provoqua, au sein du Grand Conseil, la discussion dont nous venons de parler et inspira à M. le docteur Rouge les lignes suivantes:

LES ABEILLES CONTRIBUABLES

Une guerre intestine trouble la tranquillité du village de Valleyres; une grande agitation règne dans cette localité, si paisible d'habitude.

Des abeilles étrangères, abusant de leur vigueur, de leur taille et de leur nombre, ont envahi les prairies de la contrée. Si l'on en croit les rapports envoyés à ce sujet, elles auraient fait de Valleyres un petit Danemarck. Se livrant à des exactions sans nom, rançonnant lorsqu'elles le peuvent les abeilles de la commune, suçant le plus pur des fleurs du voisinage, les insectes envahisseurs se conduisent sans aucune retenue, sans cœur et sans pitié.

La possession de la moindre des giroflées sert de prétexte à la lutte: le blond pissenlit lui-même sert de théâtre à d'horribles combats! Les abeilles de Valleyres se défendent avec courage; mais, d'une taille plus petite, d'un caractère plus timide, pourvues d'un aiguillon moins parfait, elles ne peuvent résister. Elles ont été battues dans toutes les rencontres!

L'autorité ne pouvait rester plus longtemps spectatrice de cette lutte. Il fallait agir, protester à la face du pays en dévoilant la conduite odieuse des abeilles de Vallorbes; il fallait apprendre à tous que ce miel délicieux, injustement appelé miel de Vallorbes, était élaboré à Valleyres par des abeilles indignes de ce nom! En outre, l'état des choses exigeait d'énergiques mesures; le premier devoir des autorités était d'arrêter le désordre et de mettre un terme à ces audacieuses déprédations.

Déjà un membre de la Société protectrice des animaux s'était rendu sur les lieux porteur de paroles de paix; il avait été méconnu. Le nez fortement endommagé, atteint d'une énorme fluxion, suite de ce malentendu, il avait dû prendre la fuite, et se mettre aux mains du docteur Appia, inventeur de la chirurgie, et à M. Dunant, qui a trouvé tout seul comment on devait soigner les blessés.

La situation se tendait.

Dans une séance mémorable, où le syndic fit un exposé impartial de l'état de choses, il fut décidé de prendre des mesures contre les pillards étrangers. La résolution de pourvoir à l'armement des abeilles de la commune et de faire rayer l'aiguillon de celles-ci, fut prise à l'unanimité, avec enthousiasme; il s'agit en effet de suppléer par la perfection des armes à l'infériorité de la taille et du nombre; un crédit extraordinaire de 3 fr. 65 fut voté pour atteindre ce but. Les abeilles sont sommées de se faire rayer immédiatement. Il sera délivré des patentes à toutes les abeilles de l'endroit. Toute abeille sans papiers sera saisie incontinent et jetée au violon. Pour être admise à butiner dans les prés voisins, les abeilles doivent présenter un certificat d'origine et de bonnes mœurs, être vaccinées, avoir une taille moyenne, et un aiguillon n'ayant pas plus de deux millimètres de longueur; tout aiguillon dépassant cette mesure sera déposé au greffe.

Le garde-champêtre, homme d'une peau très dure, est chargé de veiller à l'exécution de ces décisions.

Ne pouvant prendre sur elle de décréter un nouvel impôt, la municipalité s'est adressée au Grand Conseil afin d'obtenir de lever une contribution pécuniaire, en assimilant les abeilles aux gens. Il ne faut pas se dissimuler que cette mesure sera d'une application difficile, au double point de vue de la taxe et de la perception; les reines ne peuvent être taxées comme les ouvrières, et celles-ci comme les mâles, qui ne font rien; cela se conçoit. En outre, je crains bien que tout ne soit pas rose dans les fonctions de percepteur de cet impôt; ce ne sera pas le côté le plus gai des occupations de la commission qui fonctionne pour l'impôt cantonal. Quelle conduite à tenir vis-à-vis des nouveaux contribuables? C'est ce que le syndic de Valleyres nous apprendra. — La proposition de l'autorité de Valleyres soulève une question de libre établissement, que le Grand Conseil est chargé d'élucider.

A l'instant de mettre sous presse, nous apprenons qu'à la fin de la séance il est arrivé, de la rue du Pré, une pétition demandant qu'il soit défendu aux puces du Petit-St-Jean

d'aller plus loin que la fontaine du Pont; les pétitionnaires demandent qu'on impose celles qui franchiraient cette limite. Renvoi à la commission des pétitions. Dr ROUGE.

L'argent trop vite gagné.

M. Francisque Sarcey publie dans les *Annales politiques et littéraires* une chronique excessivement spirituelle et intéressante traitant des dangers qu'offre *l'argent trop vite gagné*. Nous ne pouvons résister au désir d'en extraire quelques passages à l'intention de nos lecteurs :

« Il est une vérité qui est bien vieille, mais qu'il ne faut jamais se lasser de répéter sous toutes les formes : c'est qu'il n'y a rien qui désorganise, qui renverse plus vite et plus sûrement une cervelle ; rien qui soit plus corrupteur que l'argent gagné d'un coup, sans travail.

. . . . . .

» Il a dû vous arriver plus d'une fois de vous dire, en parcourant les listes de chiffres qu'aligne un journal de tirages financiers : Si pourtant je gagnais le lot de cinq cent mille francs au Panama, ou même un lot de deux cent mille francs au Crédit foncier ! et vous laissant aller ensuite à la pente de vos rêveries, de vous demander ce que vous feriez de tout cet argent.

» Oh ! les premiers vingt mille francs, mettons, si vous voulez, les premiers cinquante mille, on en trouve aisément l'emploi. Vous vous rappelez le joli mot de ce berger à qui son maître demandait un jour à quoi il dépenserait son argent, s'il lui tombait un jour une grosse fortune :

» — Moi ! répondit-il, les yeux luisants de convoitise, j'aurai toujours de la paille fraîche dans mes sabots.

» Chacun proportionne, sans y prendre garde, ses désirs et ses ambitions à la position qu'il occupe, aux habitudes qu'il a prises. Il ne voit pas au-delà. L'un trouve aisément l'emploi des premiers cinq mille francs, l'autre des premiers dix mille, l'autre des premiers cent mille. Car chacun, dans la modeste sphère où il évolue, a formé des rêves qu'il lui eût été possible de réaliser avec cette somme.

» Mais cette somme une fois dépensée en imagination, le rêve une fois réalisé, l'homme ne sait plus où se prendre. Il a besoin de s'acclimater à un premier échelon de fortune, avant de s'élever à un second. Il y a un proverbe qui dit que l'appétit vient en mangeant. Rien de plus vrai. Il est bien probable qu'à l'époque où Bonaparte était un pauvre petit lieutenant, qui n'avait pas dans son tiroir de quoi payer les quarante francs dus à sa blanchisseuse, Mme Sans-Gêne, il ne songeait point à revêtir la pourpre impériale et à traiter de cousins les rois et les empereurs d'Europe. Il s'accoutuma de victoire en victoire à cette idée ; c'est de degrés en degrés qu'il monta jusqu'au faîte, où il n'en fut pas moins saisi d'une sorte de vertige.

» Ce qui déconcerte l'homme, ce qui le détraque, c'est le passage subit de la misère ou de la simple aisance à la fantastique opulence d'un milliardaire. On conte que les aéronautes sentent, s'ils s'élèvent d'un vol trop rapide dans les régions supérieures, leurs tissus se désorganiser, tandis que leur cœur bat à coups trop pressés. Il en va de même des pauvres diables qu'un coup du hasard jette sans préparation à une fortune inespérée. Ce ne sont pas leurs tissus, c'est leur raison qui se désorganise. Ils perdent le sens de la réalité. »

On fifârè qu'a risquâ balla.

Ne fâ rein dè férè on serviço à cauquon, sein étrè pàyi, poru qu'on vo diéssè grand maci et qu'on ne sè fotè pas dè vo ein aprés ; mâ y'a dè tant dè sortès dè dzeins dein lo mondo qu'on ne sâ diéro à quoui sè fiâ et qu'on sè repeint cauquiès iadzo d'avâi bailli on coup dè man à 'na tsaravoûta. Mâ que volliâi-vo ! lè roûtès sont lè roûtès, et soveint n'ia què la religïon, quand on ein a, que vo grâvè dè lâo bailli on aleçon et dè férè on malheu.

Y'a on part dè teimps, on gaillâ, on espèce dè fifârè, ein avâi prâi 'na tôla bombardâïe que quand soo dè la pinta po allâ sè reduirè, trabetsivè tant que se n'avâi pas z'u lo mouret po sè rateni l'arâi bo et bin rebattâ perque bas. Portant l'avâi onco on rudo bet à férè po retrovâ l'hotô, et jamé dè la vià n'arâi pu einnant s'on brâvo citoyein que passâvè perquie et qu'allâvè dâo mémo coté, n'ein avâi pas z'u pedi. Lo cognessâi po l'avâi vu cauquiès iadzo et savâi quoui l'irè, et sè peinsà que ne lo faillâi pas laissi solet. Assebin, lo preind pè lo bré et lâi fâ : « Hardi, l'amí, coradzo ; mè vé vo drobliâ on bocon ! »

L'autro, que ne fasâi diéro que dè remâofâ, sè laissè férè, et appondu âo bré dè l'hommo serviablio que lo menâvè, sè laissè trainâ, kâ lo lulu avâi prâo mau à mettrè lè pì l'on dévant l'autro et sarâi à tot momeint z'u rebedoulâ dein lo terreau iô l'arâi vouaffâ permi lè renaillès s'on ne l'avâi pas tenu fermo ; et aprés prâo peina et prâo châïès, l'arrevont à 'na crâijà iô faille lo laissi allâ tot solet.

— Ora, l'ami, se lâi fâ lo citoyein compliéseint, ne pu pas allâ pe lévè ; allâ pi tot balameint, drâi dévant vo, et tsouyi dè ne pas vo froulâ trâo proutso dè l'adze ; vo z'étès bintout tsi vo ; à la revoyance !

Lo citoyein sè peinsâvè que n'iavâi perein à risquâ et que l'autro l'allâvè remachâ, coumeint dè justo ; mâ diabe lo pas ! lo tourlourou, que brelantsivè adé, sè branquè dévant li et lâi fâ ein bordeneint :

— On ne vo dâi rein, oûdè-vo ! et se vo n'étès pas conteint, vo pâodè allâ vo grattâ !

Lo citoyein furieux dè cein oûrè et dè vairè on tot chenapan, l'arâi prâo émelluâ ; mâ l'a pu sè rateni, quand bin cein lâi démedzivè dè lâi bailli onna raclliâïe, et lâi fâ :

— Eh ! racaille, va ! tè cognaisso prâo ; et se n'étâi la creinte dè Dieu, t'éclliaffèré quie contrè cllia bouenna !

LE MYOSOTIS

Deux amoureux, deux fiancés, Wilhem et Lisbeth, se promenaient sur le bord du Rhin. Le cours du fleuve, partout rapide, s'accélère encore lorsque, dans sa trouée à travers les montagnes du Taunus, ses eaux bleues paraissent impatientes d'aller baigner le pied du joyau gothique par excellence, de l'admirable cathédrale de Cologne.

La brume matinale ondulait sous le souffle de la brise et estompait les sommets bleuâtres des pics les plus élevés, qui semblaient entourés d'une légère couche de ouate douce à l'œil ; les vieux Burgs crénelés qui les couronnent, à chaque coup de vent, se montraient et disparaissaient comme dans une féerie.

Le soleil avait peine à percer de ses flèches d'or ces nuages floconneux qui, en s'élevant graduellement, rendaient plus visibles et mettaient en relief les rives fleuries du Père des Eaux, et les premiers contreforts des rochers escarpés qui surplombent son cours.

La journée s'annonçait splendide, et les cœurs énamourés de Wilhem et de Lisbeth débordaient de joie.

Les deux beaux enfants s'en allaient chantant, la main dans la main, se cherchant des yeux, heureux de vivre.

Le problème de la vie à deux, de l'amour partagé, pour eux était résolu. Ils devaient bientôt se marier et un avenir couleur de rose se présentait à leurs yeux ravis.

Toujours s'aimer ! toujours se le dire ! quel rêve !

A un coude du chemin, tout près de la rive, Lisbeth aperçut une touffe de jolies fleurs, dont le bleu pâle tranchait sur l'herbe verte.

— Ne dirait-on pas, s'écria-t-elle en les montrant à son ami, des turquoises entourées d'émeraudes ?

Ces mots à peine prononcés, Wilhem se précipitait, pour les atteindre, afin d'en composer un bouquet et le présenter à l'élue de son âme, qui, d'un regard attendri, suivait attentivement la cueillette de son compagnon.

S'étant un peu trop avancé pour s'emparer d'une fleur plus belle que les autres, le jeune homme fut emporté par son propre poids et roula dans le fleuve.

Lisbeth poussa un cri terrible, mais déjà l'onde s'était refermée sur sa proie. Wilhem cependant reparut à la surface, tenant en sa main droite le bouquet de myosotis qu'il n'avait pas lâché et, le tendant vers sa bien-aimée, prononça ces mots : *Wergis mein nicht*, ou ne m'oubliez pas...

Sa voix avait à peine frappé l'oreille de sa pâle fiancée que le courant du fleuve l'entraînait à nouveau